

1655

I 22
pisciculture
office

Franck Cadart. AFVP Spécialiste piscicole
Mission du 9 et 10 Avril 90 à Ségou

Objet : création d'un projet piscicole dans le Région de Niono avec
financement Babugu N'ci Projet FED PME/PMI.

Avant propos :

Cette mission à Ségou devait permettre de prendre contact avec
l'ensemble du dossier, d'étudier les aspects de technique d'élevage et de
recenser l'essentiel des investissements.

Période de travail :

9 et 10 Avril 1990 au siege de l'OBN.

Participants :

Moussa Kané	Promoteur
Yves Le Troquer	OBN Ségou.
Franck Cadart	Pisciculture AFVP Niono.

Présentation du projet :

Aménagement d'un domaine de 20 ha pour une utilisation agricole et
piscicole à Kourouma :

- Bananeraie, maraîchage, élevage
- Elevage de poisson-chat (clarias lazera) monospécifique.

Le volet piscicole fait l'objet d'une demande de financement auprès de
l'OBN.

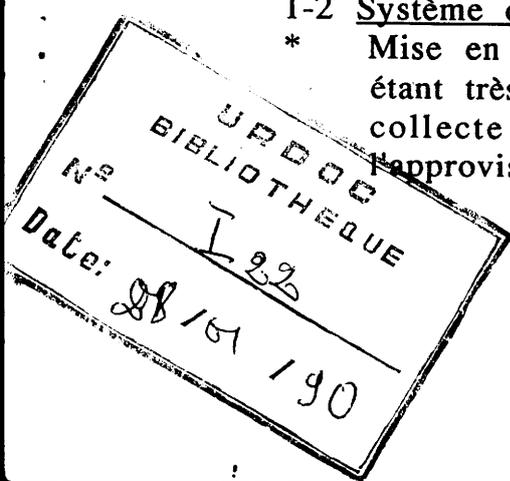
Après une première tentative qui a échoué, L'OBN désire reprendre
l'étude de faisabilité.

1 - Etude technique de l'exploitation piscicole :

Le promoteur desire opter pour un élevage monospécifique du
clarias car ce poisson présente un intérêt pour la
commercialisation en fumé.

1-2 Système d'élevage :

- * Mise en charge: La reproduction du clarias en milieu artificiel
étant très aléatoire et la zone d'implantation riche en clarias, la
collecte en milieu naturel est donc retenue pour
l'approvisionnement en alevins.



Mais ceci suppose un approvisionnement en tourteau de coton pur à Koulikoro et non en aliment bétail de Koutiala moins riche en matière azotée. Le sang séché a été conservé car son rapport prix / matières azotées est intéressant (3,73 F / 100 G de matière. azotées.).

Mais attention, l'utilisation de ces deux aliments est conditionné à un approvisionnement sûr (quantité et prix) qui doit être vérifié.

Enfin le maïs a été abandonné en raison de son prix et de son intérêt nutritif (37,4 F / 100 g de matières azotées)

* Fertilisation: Elle est d'un intérêt certain en général car elle ne coûte rien (déjections animales) . Le promoteur dispose de fientes de volailles, très recommandées pour la fertilisation, mais non disponibles sur le site piscicole. Avec un coût de transport de 17,5 F/Kg, cette oportunité doit être considérée avec modération. Si a l'avenir, l'élevage bovin, ovin ou caprin se developpe sur l'exploitation, les déjections pourront être valorisées pour la piscicultures ou par le maraîchage (attention, ces deux spéculations seront concurrentes).

1.4 Suivi des étangs:

- Les poissons seront alimentés trois fois par jour selon un plan de rationnement évolutif en fonction de la taille des poissons 350 Kg d'aliment par are et par cycle sont nécessaires.
- La pêche de contrôle mensuelle permettra d'adapter la ration à la taille des individus.

1.5 Résultats attendus

Sur une base d'alevins de 30 g, on devrait obtenir des individus de 450 g en fin de cycle soit une production de 135 Kg / are / cycle.

1.6 Conclusion :

Le manque de références doit nous inciter à la prudence et à l'analyse des conditions d'approvisionnement en aliments, des moyens de transport, des périodes d'achat.

Un suivi technique rigoureux devrait permettre une meilleure adéquation entre la densité de mise en charge, l'alimentation et la durée du cycle.

2.3 Charges fixes

- Salaires	810 000 F
dont 1 gardien	17 000 F
1 manoeuvre	15 000 F
Promoteur	35 000 F
2 manoeuvres tempo (1 mois)	30 000 F
- Suivi technique eaux et forêts	70 000 F
- Déplacements Ségou	<u>96 000 F</u>
Total	976 000 F

2.4 Charges opérationnelles :

- Achat alevins (33 000 alevins de 40 g à 250 F/Kg)	330.000 F
- Transport alevins (17 voyages à 5 000 F)	85 000 F
- Aliment (35 t à 33 000 F)	1 155 000 F
- Charges de pêche (1 pêcheur à 1 000 F/j x 15 j)	15 000 F
- Charges fumage	30 000 F
- Charges commercialisation	127 000 F
dont transport	101 250 F
Emballage	25 000 F
- Redevance en eau (400 Kg paddy/ha)	<u>28 000 F</u>
Total	1 770 000 F

2.5 Produit:

135 Kg x 100 are	13,5 t
Pertes lors du fumage	50% (6,75 t)
Quantité commercialisable	6,75 t
Pertes après fumage	5% (0,350 t)
Production vendue	6,5 t
Prix de vente	600 000 F / t
Produit	3 850 000 F

2.6 Marge brute:

Produit	-	charges operationnelles	=
3 850 000	-	1 770 000	= 2 080 000 F

3 Observations générales :

Outre les observations et remarques précédemment faites, on observera les points suivants :

- En année 1 l'aménagement piscicole pourrait être réduit à 0,5 ha d'étangs pour permettre au pisciculteur de se familiariser aux

Projet pisciculture

AFVP-DNEF

BP 23 Niono

Objet: Document de projet de
Bakoroba Kané

Monsieur le Directeur d'antenne

Opération Babugu N'Ci

SEGOU

Monsieur,

Comme vous me l'avez proposé, voici mes dernières observations concernant la partie technique du projet de création de ferme piscicole de Monsieur Bakoroba Kané à Kourouma.

Mes commentaires portent non seulement sur les aspects techniques, mais aussi sur les problèmes de faisabilité inhérents à cette activité. Comme je l'avais déjà précisé dans mon précédent rapport de mission (avril 1990), cette activité ne connaît aucun antécédent dans le contexte malien, et même pourrait-on dire en Afrique de l'Ouest.

Les références techniques citées, ici et dans le précédent rapport, ont été obtenues en station de recherches par le CTFT et la FAO et non chez des privés. En effet, si la technique piscicole semble à ce jour maîtrisée "in vitro", il n'en est pas de même de sa diffusion sur le terrain. Ceci nous amène à beaucoup de prudence quant à sa légitimité comme activité économique principale, les expériences constatées relevant le plus souvent de l'échec que de la réussite.

Souhaitant que vous trouviez, ici, les renseignements nécessaires veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

3. Le fonctionnement de l'exploitation

La chronologie d'élevage est adaptée à l'environnement écologique et commercial de la zone. Le modèle technique ayant été choisi en conséquence, il incombe au pisciculteur de mettre tous les moyens en oeuvre pour s'insérer dans cet environnement. Mais au delà de sa motivation et du degré de son implication par rapport aux structures du projet, les incidents de parcours restent toujours possibles. Problèmes dont les conséquences sont d'autant plus graves que la dimension de l'exploitation est grande et nos réserves portent donc, sur la réelle capacité du promoteur à maîtriser un outil de production qu'il ne connaît pas.

Le promoteur sera-t-il à même de maîtriser en première année de fonctionnement les paramètres de ces approvisionnements:

- en alevins : si la zone est suffisamment productive, la collecte demandera un niveau d'organisation assez poussé, des moyens logistiques (transport, stockage) et financiers (paiement comptant des pêcheurs).

- en aliments : ayant opté pour un système relativement intensif, le pisciculteur ne peut se permettre des ruptures dans son plan de rationnement.

Or, la maîtrise de ces paramètres est impérative car les marges n'autorisent aucune défaillance et nécessite un suivi technique très poussé.

Au-delà des problèmes de financement que suppose ce projet, son originalité en fait une expérience intéressante dans le domaine de l'aquaculture au Mali. Mais son principal handicap réside dans son dimensionnement qui donne aux risques courus par le bailleur mais surtout par le promoteur une ampleur inquiétante.

Maintenant, il convient de bien réétudier le prix du terrassement mais peut être aussi de redéfinir un plan d'aménagement évolutif sur plusieurs années avec une diversification des activités agricoles, donc des sources de revenu. De plus, si les exigences de l'Office du Niger sont spécifiques à cette zone (et on pourrait le penser) et immuables, le choix du site doit être revu; il existe très sûrement d'autres possibilités de réalisation, à moindre coût, sur cette vaste zone irriguée.